

PRESENTATION GENERALE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
(article L 3313-1 du Code général des Collectivités territoriales)

Le Budget supplémentaire 2024 s'élève à **62,01 M€ de dépenses** et à **105,36 M€ de recettes** en mouvements réels, reprises de résultats incluses et hors reports.

Après financement des reports, la reprise des résultats 2023 introduit **61,78 M€ de nouvelles ressources** au Budget supplémentaire 2024.

Le Budget supplémentaire 2024 du Département se caractérise par des inscriptions de crédits témoignant :

- d'une stabilisation des recettes de fonctionnement par rapport au Budget primitif 2024. Certaines recettes comme la fraction TVA compensant la taxe foncière sur le bâti et la CVAE, sensibles à l'activité économique, marquent un ralentissement avec une réduction de 4,70 M€, tandis que d'autres poursuivent leur croissance (exemple : recettes sur les conventions d'assurance, remontées mécaniques...).
Ces tendances nécessitent d'être vigilant sur le niveau d'encaissements dans les mois à venir de certaines recettes, notamment des droits de mutation.
- de la poursuite des efforts financiers du Département face aux impacts des changements climatiques sur la voirie avec des enveloppes supplémentaires pour le Fonds d'intervention d'urgence (+ 6,71 M€) et sur l'environnement avec l'ouverture de crédits complémentaires pour le FREE (ouvertures d'une autorisation d'engagement et d'une autorisation de programme pour un montant total de 2,29 M€).
- de son engagement (+ 4,84 M€, soit 30 % des nouveaux crédits de fonctionnement inscrits au Budget supplémentaire) auprès des acteurs sociaux soumis à des contraintes financières comme les MECS, MDPH ou les porteurs de chantier d'insertion.
- d'une gestion prudente, avec l'utilisation d'une partie des résultats dégagés par l'exercice 2023 à la réduction pour 45,87 M€ de l'emprunt prévu, le ramenant ainsi à 65,73 M€.

1 - Les dépenses d'investissement et de fonctionnement

a. Les dépenses d'investissement

Après retraitement des écritures de reprises de résultats et des écritures de refinancement, **les dépenses réelles d'investissement** nouvelles représentent **9,77 M€**.

Les nouveaux crédits ont été répartis principalement sur :

- la Politique Routes (6,25 M€) au bénéfice principalement :
 - du Fonds d'intervention d'urgence, pour 6,31 M€, afin de répondre aux besoins de travaux issus des événements intervenus en 2023 / 2024.
 - de la protection contre les risques naturels et avalancheux avec 1,71 M€.
 - du Plan vélo des collègues, complété de 0,49 M€ pour la réalisation d'abris à vélos pour les collègues.
La participation du Département à l'entrée centre nord de Chambéry est annulée pour un montant de 3,67 M€ et est intégrée dans une autorisation de programme.
- la Politique Financière (6,89 M€) comprend notamment la réinscription du solde de l'enveloppe non utilisée pour l'acquisition d'équipements touristiques pour 4,88 M€ et un complément de l'enveloppe de dépenses exceptionnelles de 1,80 M€.
- la Politique Moyens (0,59 M€) avec des compléments de crédits notamment pour l'abri à sel aux Ménuires.

- les Politiques Education et Culture sont réduites respectivement de 3,66 M€ et 1,53 M€ au regard de l'avancement escompté des projets reportés sur l'année 2025.

b. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement inscrites dans le Budget supplémentaire s'élèvent à **15,68 M€**.

- 9,78 M€ sont affectés à la Politique Financière, avec principalement 1,24 M€ de remboursement de trop perçu au titre de la fraction TVA compensant la taxe foncière sur le bâti et la CVAE reçues en 2023, et 6,70 M€ de complément aux 19,5 M€ inscrits au BP 2024 pour le Fonds national de péréquation des DMTO versé par les Départements.
- La Politique Enfance Jeunesse bénéficie de 3,18 M€ supplémentaires pour financer notamment les dotations aux MECS, les organismes de prévention EJJ et la création de nouvelles places MNA.
- La Cohésion sociale enregistre également 2,06 M€ de crédits supplémentaires, afin de financer notamment 1,2 M€ de hausse des prestations légales de 4,6 % des allocations RSA. 0,57 M€ sont également prévus pour soutenir financièrement les ateliers des chantiers d'insertion, compte-tenu de leur situation fragile.
- 0,72 M€ sont affectés à la Politique Education, destinés au financement des frais d'alimentation soumis à l'augmentation du coût des matières premières (inflation, intégration de la loi Egalim) et une hausse de 81 000 repas constatée sur 2024. 0,2 M€ de participation de la CAF à la carte OKAY collèves sont inscrits, la CAF souhaitant attribuer 30 €/an supplémentaires aux jeunes collégiens vivant dans une famille dite nombreuse.
- Compte-tenu des consommations constatées sur le premier semestre 2024, 1,34 M€ sont désinscrits pour la Politique Personnes âgées. L'enveloppe prévue pour les mesures du Ségur dans les résidences autonomie n'a pas été totalement sollicitée. De même, l'augmentation du nombre de bénéficiaires ayant recours à l'emploi direct et des difficultés de recrutement des services d'aides à domicile proposés par les associations prestataires, des CCAS ou CIAS réduisent leurs besoins de financement.

2 - Les recettes d'investissement et de fonctionnement

a. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **33,94 M€**. Ces recettes sont essentiellement composées de la reprise de résultats 2023 pour 73,75 M€ et de la réduction de l'emprunt prévu pour 45,87 M€.

Les autres recettes d'investissement (6,06 M€) concernent principalement :

- + 0,80 M€ de participation à la réfection de la voie verte du CISALB.
- + 0,45 M€ de participation pour la réhabilitation de la station de relevage à la Garatte.
- + 0,83 M€ de fonds verts pour des opérations PRNA.
- + 0,75 M€ de SFTRF pour les travaux de la falaise de La Praz.
- + 1,49 M€ de cession d'un chalet à Courchevel.

b. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement qui figurent au Budget supplémentaire atteignent **71,43 M€**.

Hors reprise de résultats de l'exercice 2023 (67,94 M€), les recettes sont augmentées de + 3,49 M€.

Certaines recettes sont ajustées à la hausse :

- + 3,2 M€ pour la taxe sur les conventions d'assurance.
- + 1,5 M€ pour la taxe sur les remontées mécaniques.
- + 1,05 M€ de recettes de l'action sociale au vu des notifications et du réalisé de début d'année.
- + 1,5 M€ pour la redevance sur l'énergie hydraulique.
- + 2 M€ pour l'énergie réservée.

D'autres recettes sont diminuées :

- 4,69 M€ pour la fraction de TVA compensatoire de la TFPB et celle de la CVAE.
- 0,87 M€ pour la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale.
- 0,40 M€ pour le Fonds national de péréquation des DMTO perçus par les Départements.

Le Budget supplémentaire 2024 (écritures réelles et d'ordre), reports compris, s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- en section de fonctionnement : **81,07 M€.**
- en section d'investissement : **122,31 M€.**